

## Convocation du conseil municipal

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le vendredi 20 mars 2026, à 20h30, à la mairie, salle du conseil.

À Foncine le Haut, le 16 mars 2026

### Ordre du jour

Nomination du secrétaire de séance  
Election du maire  
Détermination du nombre d'adjoints  
Election des adjoints  
Lecture de la nouvelle charte de l'Élu local

### Réunion du conseil municipal du 20 mars 2026

*L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Foncine-le-Haut s'est réuni à la mairie.*

#### Étaient présents :

MMES GIULIANI Gaëlle, GUERINEAU Hélène, LEPITRE Florence, NERI-METRA Adriane, NICOLET-BOISSON Élodie, RAHON Annie, MM. BRUEY Pierre-Yves, CHABOUD Jean-Louis, PEREZ Matthias, PIARD Fabrice, ROUSSEAUX Olivier, VERMOT-DESROCHES Laurent, VUEZ Vincent, VUILLET Christophe

#### Absent excusé ayant donné pouvoir :

Mme BESANCON-MATHIL Marie-Laurence

### Ordre du jour

Nomination du secrétaire de séance  
Election du maire  
Détermination du nombre d'adjoints  
Election des adjoints  
Lecture de la nouvelle charte de l'Élu local

#### **1. / Nomination du secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme NERI-METRA Adriane pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **2. / Élection du maire.**

Après ouverture de la séance sous la présidence de Mme Moreau Geneviève, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Le membre le plus âgé a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.  
Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. VERMOT-DESROCHES Laurent et M. PEREZ Matthias. Chaque conseiller a procédé au vote à bulletin secret. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour du scrutin :

Votant : 14 et 1 pouvoir      Nul : aucun    blanc : 1    exprimés : 14

M. Christophe VUILLET a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### **3. / Détermination du nombre d'adjoints**

Sous la présidence de Mr Christophe VUILLET, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

### **4. / Élection des adjoints.**

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire. À l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Votant : 14 et 1 pouvoir      Nul : aucun    blanc : aucun    exprimés : 15

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mr ROUSSEAUX Olivier.

### **5. / Lecture de la charte de l'élu local.**

Le Maire élu, Monsieur Christophe VUILLET a fait la lecture de la charte de l'élu local, qui figure à l'article L1111-12 du code général des collectivités territoriales.

Il a été remis un exemplaire de cette charte à chacun des conseillers.

Heure de fin de séance : 21H04.

Le secrétaire de séance

Mme NERI-METRA Adriane

Le Maire

Mr VUILLET Christophe